

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2025



Objet : Approbation du compte administratif 2024.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 8

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

Absent représenté : 4

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

Absents excusés : 7

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 24/019 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Considérant le compte administratif 2024 présenté par Monsieur Jacques DEPIEDS, Président du centre de gestion,

Où l'exposé du président ;

Le président s'étant retiré,

Après en avoir délibéré sous la présidence de madame Sylvie SAMBAIN, Vice-présidente,

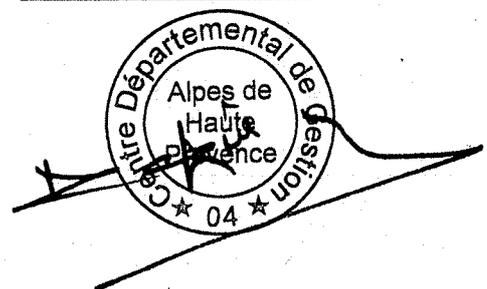
A l'unanimité à 11 voix pour :

- ✓ **Approuve** le compte administratif 2024 du centre de gestion dont la balance est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 244 106,02€	93 321,04€
Dépenses	2 750 494,85€	209 154,66€
Solde exercice 2024	493 611,17€	-115 833,62€
Résultats cumulés au 31/12/2023 reporté au BP 2024	1 471 308,13€	42 527,24€€
Résultats cumulés au 31/12/2024	1 964 919,30€	-73 306,38€

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Transmis au représentant de l'Etat le 12 MARS 2025

Publié le :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.